

**Service instructeur**  
Service Habitat et Solidarités Territoriales

N° 2008-34-9

**Service consulté**

**PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DE MULHOUSE  
AIDES DEPARTEMENTALES A L'ACQUISITION FONCIERE  
POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS AIDES**

Résumé : Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme de Rénovation Urbaine de Mulhouse, sont éligibles à une subvention départementale : 11 opérations de logements aidés, pour un montant total de 266 800 €, au titre de l'aide à l'acquisition foncière.

La loi du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine a créé l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) pour être l'instrument financier de la rénovation urbaine. Celle-ci concerne les quartiers d'habitat dégradés classés en Zone Urbaine Sensible (ZUS).

A Mulhouse, le programme de rénovation urbaine concerne six sites classés Zones Urbaines Sensibles : Mertzau-Wagner, Bourtzwiller, Quartiers Anciens, Coteaux, Drouot et Porte du Miroir.

Le projet global réparti sur 5 ans (2006-2010) comprend toutes les opérations liées au logement social et au renouvellement des quartiers : démolition-reconstruction, rénovation, équipements et aménagements publics...

Les engagements des partenaires financeurs sont contractualisés dans la convention partenariale pour la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine de Mulhouse (2006-2010) signé par le Conseil Général du Haut-Rhin le 1<sup>er</sup> juin 2006.

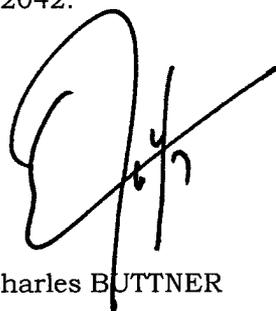
La part départementale s'élève à 9,3 M €, répartie sur 5 ans. L'une des interventions départementales est l'aide à l'acquisition foncière pour la réalisation de logements aidés, en droit commun.

Rappelons que cette aide est de 2 300 € par logement produit dans la limite de 16 logements par immeuble.

11 opérations qui ont obtenu la décision de financement de l'ANRU sont proposées dans le présent rapport (tableau ci-joint). Elles seraient éligibles à l'aide départementale pour un total de 266 800 €.

Je vous prie de bien vouloir délibérer :

- ✓ Sur les subventions d'aide à l'acquisition foncière, qui sont à prélever sur le programme H021, chapitre 204, natures 20416 et 2042.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER

**AIDES DEPARTEMENTALES À L'ACQUISITION FONCIERE  
POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS AIDES**

**NATURE 20416**

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION	COMMUNE	ADRESSE DE L'OPERATION	NOMBRE DE LOGEMENTS SUBVENTIONNES	MONTANT DE LA SUBVENTION
Mulhouse Habitat	Mulhouse	4 rue des Faisans	1	2 300 €
Mulhouse Habitat	Mulhouse	4 rue de la Mertzau (Cité Wagner)	10	23 000 €
Mulhouse Habitat	Mulhouse	17 rue de Thann	6	13 800 €
Mulhouse Habitat	Mulhouse	5 rue de Dieppe	2	4 600 €
Mulhouse Habitat	Mulhouse	40 rue Nordfeld	4	9 200 €
Mulhouse Habitat	Mulhouse	2 rue de Vieux Thann	3	6 900 €
Mulhouse Habitat	Mulhouse	41 rue d'Illzach	6	13 800 €
Mulhouse Habitat	Mulhouse	157 rue de Colmar	26	59 800 €
Mulhouse Habitat	Mulhouse	Rue de la Mertzau (Cité Wagner)	32	73 600 €
			<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>207 000 €</b>

**NATURE 2042**

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION	COMMUNE	ADRESSE DE L'OPERATION	NOMBRE DE LOGEMENTS SUBVENTIONNES	MONTANT DE LA SUBVENTION
Habitat et Humanisme	Mulhouse	77 rue Koechlin (Franklin)	1	2 300 €
Nouveau Logis de l'Est	Mulhouse	6-8 rue de la Mertzau (Cité Wagner)	25	57 500 €
			<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>59 800 €</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>266 800 €</b>